

Rapport d'exercice 2018

Rapport des droits de vote aux Assemblées Générales

Sommaire

Rappels	Page 3
Statistiques de vote 2018	Page 6
Saison des votes 2018 : Les faits marquants	Page 13
Évolution thématique	Page 16

Rappels

ABN AMRO Investment Solutions

- ▶ ABN AMRO Investment Solutions participe aux travaux de la Commission de Gouvernement d'Entreprises de l'AFG depuis sa création en 1999
- ▶ ABN AMRO Investment Solutions exerce les droits de vote attachés aux titres détenus pour le compte des OPC qu'elle gère, à l'exclusion des FCPE :
 - selon les principes d'engagement pris par le groupe ABN AMRO définis par la charte « Principles for Responsible Investment » (PRI)
 - dans l'intérêt exclusif des actionnaires ou porteurs
 - conformément à sa politique de vote
 - pour les émetteurs présents dans les portefeuilles toutes zones géographiques confondues
 - pour les positions détenues les plus significatives
 - pour les positions déposées chez l'ensemble des établissements dépositaires avec lesquels ABN AMRO Investment Solutions travaille
- ▶ ABN AMRO Investment Solutions s'appuie pour l'exercice de sa politique de vote :
 - sur une équipe ISR¹ composée de 3 membres et rattachée au directeur des investissements. L'équipe ISR est en charge de la conception de la politique de droits de vote ainsi que de son suivi.
 - L'équipe ISR s'appuie sur ISS Governance² pour l'exécution de la politique de droits de vote

Notre approche

- ▶ Notre approche pour la gouvernance d'entreprise s'exprime par une politique de vote qui évolue depuis 2014 dans le cadre des principes fondamentaux des United Nations PRI
- ▶ Notre approche vise à prendre en compte les résolutions à caractère environnemental et de défense du climat

¹ ISR : Investissement Socialement Responsable

² ISS Governance: Institutional Shareholder Services Governance (www.issgovernance.com)

Modalités de participation aux Assemblées Générales

Définition de seuils¹ consolidés

- ▶ Pour les OPC dits classiques, l'exercice des votes est appliqué si la double condition suivante est respectée:
 - La détermination des positions individuelles par portefeuille est supérieure à 2 millions €
 - Le cumul des positions par émetteurs tous OPC confondus respecte les seuils minima suivants:
 - En France, l'exercice des droits de vote est appliqué si les positions cumulées sont supérieures à 5 millions €
 - En Europe hors France, l'exercice des droits de vote est appliqué si les positions cumulées sont supérieures à 7.5 millions €
 - Aux Etats-Unis et dans le reste du monde, l'exercice des droits de vote est appliqué si les positions cumulées sont supérieures à :10 millions €
- ▶ Pour les OPC de la gamme ISR, l'exercice des droits de vote est appliqué si le cumul des positions par émetteur respecte le seuil minimal de 2 millions € (toute zone géographique confondue).

Application des principes de gouvernance

- ▶ L'équipe ISR d'ABN AMRO Investment Solutions définit les principes d'acceptation et de rejet d'une résolution afin d'appliquer les principes de gouvernance lors de l'exercice des votes
- ▶ Les votes sont transmis selon les modes et réglementations en usage, par voie électronique ou par voie « papier » en particulier pour les assemblées générales d'émetteurs français détenus par des portefeuilles de droit français
- ▶ ISS Governance applique la politique de vote d'ABN AMRO Investment Solutions et émet des recommandations de vote validées dans 99%² des cas par ABN AMRO Investment Solutions

Contrôle

- ▶ L'équipe d'ISR d'ABN AMRO Investment Solutions suit et contrôle les analyses détaillées fournies par le bureau de recherche d'ISS Governance sur la gouvernance de l'entreprise détenue
- ▶ Nous avons mis en place un contrôle par sondage du traitement des recommandations par ISS Governance d'acceptation ou de rejet des résolutions présentées

¹. Dans certains cas, ces seuils peuvent ne pas être appliqués et/ou ABN AMRO Investment Solutions ne suit pas les recommandations de vote d'ISS Governance (ex: vote en procédure exceptionnelle)

² En 2018, 4 résolutions n'ont pas suivi la recommandation de ISS Governance (vote en procédure exceptionnelle)

Statistiques de vote 2018

Assemblées Générales

Nombre d'Assemblées Générales

- ▶ 386 Assemblées Générales votées en 2018, contre 371 en 2017
- ▶ 386 Assemblées Générales votées représentant 5.738 résolutions

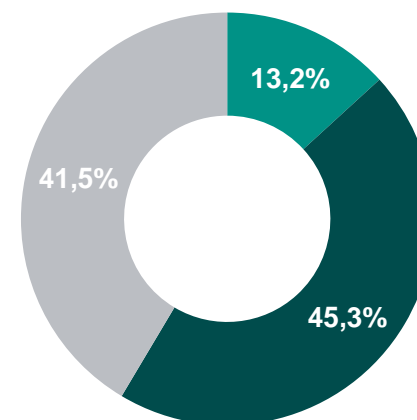
Couverture des votes

- ▶ Après application des différents seuils de participation, ont été votées 386 Assemblées Générales sur un total de 2.530 éligibles, soit un taux de participation de 15,3 %
- ▶ Ces seuils de participation nous permettent de nous focaliser sur nos positions les plus importantes². Nous avons exprimé nos votes pour 63% de nos actifs sous gestion

Votes en procédure exceptionnelle

- ▶ **4 résolutions sur les catégories suivantes :**
 - Politique et implémentation de la rémunération
 - Élection des membres du conseil d'administration
 - Autoriser l'émission de titres de participation ou de titres liés à des actions avec droit préférentiel de souscription
 - Émissions de gaz à effet de serre

Nombre d'Assemblées Générales votées: 386



■ France ■ Europe¹ (hors France) ■ Reste du monde

Conflits d'intérêt

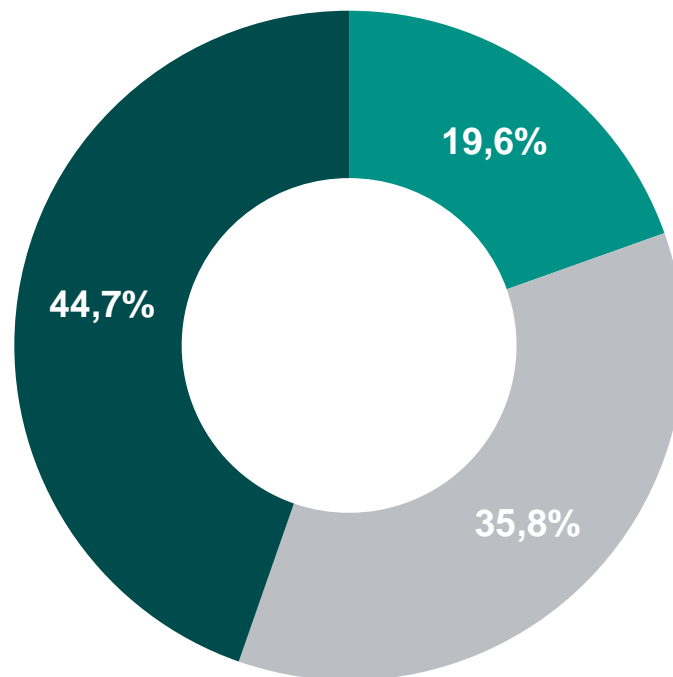
- ▶ Aucun conflit d'intérêt n'a été identifié durant l'exercice sous revue.

¹ Europe: pays de l'Union européenne + Norvège, Russie, Suisse...

² Positions supérieures à 10 millions d'euros (le seuil maximum étant de 10 millions d'euros) sauf dans le cas de positions détenus par un fond ISR

Résolutions votées

Nombre total de résolutions votées par zone géographique: 5733²



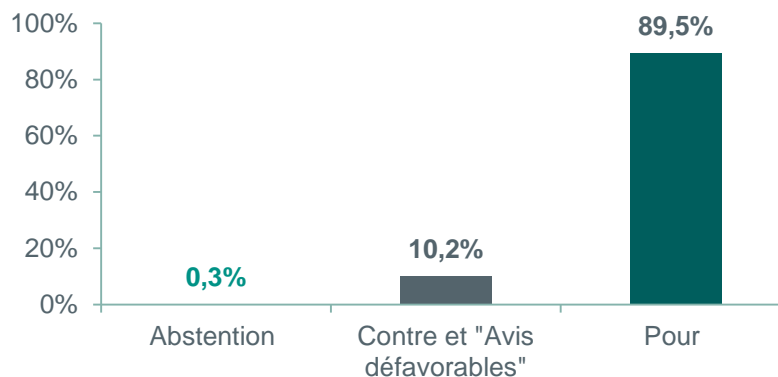
■ France ■ Reste du monde ■ Europe¹ (hors France)

¹ Europe: pays de l'Union européenne + Norvège, Russie, Suisse...

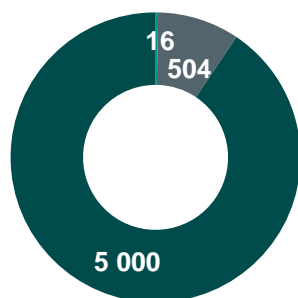
² On ne tient pas compte des 5 résolutions dites "d'un an".

Résolutions votées

Nombre de résolutions totales: 5.733¹

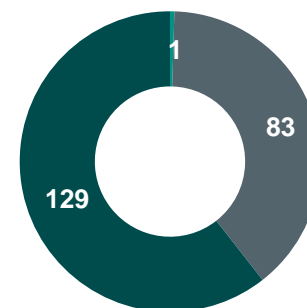


Dont résolutions agréées par le Conseil d'Administration²: 5.520 (96.2%)



■ Abstention ■ Contre et "Avis défavorables" ■ Pour

Dont résolutions non agréées par le Conseil d'Administration³: 213 (3.8%)



■ Abstention ■ Contre ■ Pour

¹ On ne tient pas compte des 5 résolutions dites " d'un an ".

² Les résolutions agréées par le conseil sont les résolutions pour lesquelles le management recommande un vote POUR (que celles-ci soient proposées par le management ou par les actionnaires)

³ Les résolutions non agréées par le conseil concernent toutes les résolutions non soutenues par le management

Résolutions votées

Répartition des résolutions: 5.738

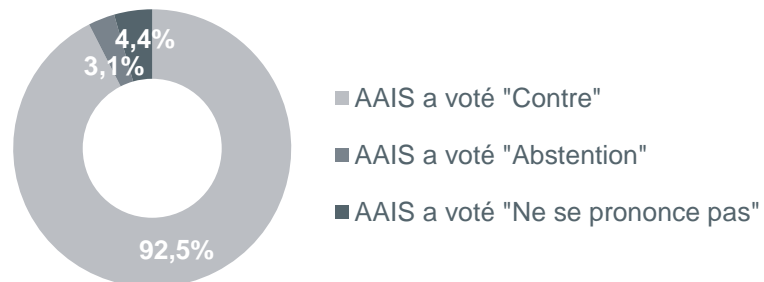
Résolutions	ZONE GÉOGRAPHIQUE		
	France	Europe ¹ (hors France)	Reste du monde
Actionnariat salarial		2	7
Approbation des comptes et affectation du résultat	154	270	61
Approbation des conventions réglementées (hors rémunérations)	43	44	7
Dispositifs anti-OPA	10		4
Formalités et autres motifs	49	67	7
Modifications statutaires	45	122	48
Nomination/Jetons de présence des membres du CA ou de surveillance	253	1400	1554
Nomination/rémunération des contrôleurs légaux des comptes	7	65	9
Opérations financières/fusions	243	382	29
Rémunérations des dirigeants et des salariés (hors actionnariat salarié)	312	180	149
Résolutions externes (non agréées par le conseil)	5	28	177
Total général²	1121	2560	2052

¹ Europe: pays de l'Union Européenne + Norvège, Russie, Suisse...

² On ne tient pas compte des 5 résolutions dites " d'un an ".

Résolutions votées

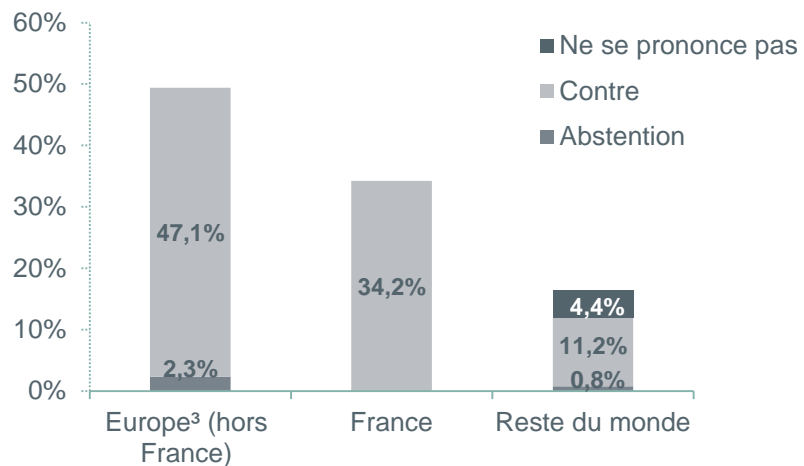
Résolutions agréées par le conseil¹: 80.1%



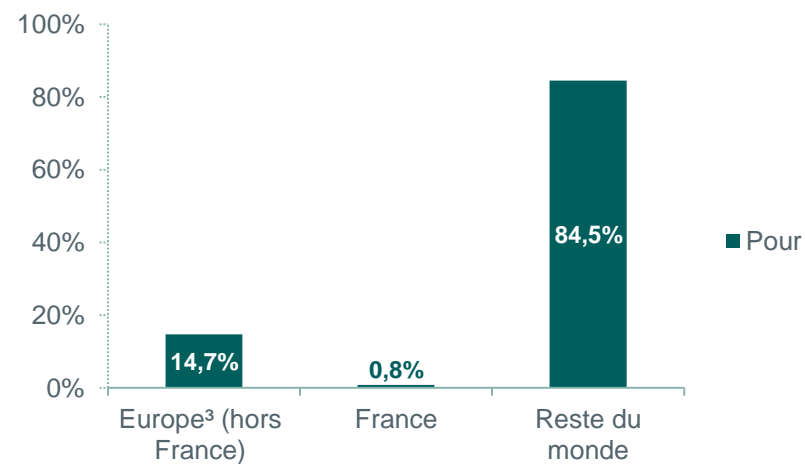
Résolutions non agréées par le conseil²: 19.9%



Répartition par zone géographique



Répartition par zone géographique



¹ Les résolutions agréées par le conseil sont les résolutions pour lesquelles le management recommande un vote POUR (que celles-ci soient proposées par le management ou par les actionnaires)

² Les résolutions non agréées par le conseil sont celles où la résolution n'est pas soutenue par le management

³ Europe: pays de l'Union européenne + Norvège, Russie, Suisse...

Résolutions votées

Répartition des votes d'opposition¹: 649

Résolutions	France	Europe ² (hors France)	Reste du monde
Approbation des comptes et affectation du résultat		3	
Approbation des conventions réglementées (hors rémunérations)	6		1
Dispositifs anti-OPA	9		
Formalités et autres motifs		13	6
Modifications statutaires	8	4	6
Nomination/Jetons de présence des membres du CA ou de surveillance	48	97	46
Opérations financières/fusions	34	112	8
Rémunérations des dirigeants et des salariés (hors actionariat salarial)	74	33	16
Résolutions externes (non agréées par le conseil)		14	111
TOTAL	179	276	194

¹ Nombre de fois où nous avons exprimé un vote d'opposition (soit nous n'approuvons pas la résolution soit nous ne disposons pas de l'ensemble des éléments pour nous prononcer)

² Europe: pays de l'Union européenne + Norvège, Russie, Suisse...

Saison des votes 2018 : Les faits marquants

Saison 2018 : les faits marquants en France



Les principales thématiques de vote

- ▶ Rémunération des dirigeants: le taux de vote " contre " ou " abstention " est en baisse cette année, certainement du fait d'une plus grande transparence et de plus grand engagement.
- ▶ Réélections de PDG: Nous avons observé un taux de contestation assez élevé sur les fonctions cumulées. Néanmoins, seul un administrateur n'a pas été reconduit dans ses fonctions cette année (Rubis Company).
- ▶ Parité en conseil d'administration: la loi du 27 janvier 2011 exige que les sociétés françaises du CAC40 aient au moins 40% de femmes dans leurs conseils d'administration.

Focus sur la Loi Sapin 2 (9 décembre 2016)

La Loi Sapin 2 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, rend contraignant le vote des actionnaires. La loi Sapin introduit pour les sociétés cotées deux votes annuels contraignants, l'un ex-ante sur la politique de rémunération des mandataires sociaux dès 2017, l'autre ex-post sur les rémunérations attribuées au titre de l'exercice antérieur applicable depuis cette année. Outre les rémunérations fixes et variables, le vote porte sur les attributions d'actions gratuites, les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions, les rémunérations exceptionnelles, les jetons de présence, les indemnités de non-concurrence et les avantages en nature. En cas de vote négatif lors du vote ex-ante, le conseil d'administration est tenu de soumettre une nouvelle proposition sur les rémunérations à la prochaine Assemblée Générale, sinon l'ancienne politique de rémunération continue de s'appliquer. Lors du vote ex-post, un vote négatif entraîne l'absence de versement de rémunération variable attribuée au titre de l'exercice écoulé pour chaque mandataire social dont le versement est soumis au vote.

Saison 2018 : les faits marquants



Les principales thématiques de vote en Allemagne

Rémunération des dirigeants: la transparence sur la rémunération des dirigeants n'est pas obligatoire. Néanmoins, à compter de 2019, le droit des actionnaires évolue, le droit de vote pourra porter sur la rémunération des dirigeants.

Les principales thématiques de vote en Autriche

Parité en conseil d'administration: mise en place d'une nouvelle loi sur la féminisation des conseils d'administrations. Dans les entreprises de + 1000 employés, un minimum de 30% de femmes sera requis. Un délai de 3 ans est accordé pour satisfaire à la loi.



Les principales thématiques de vote au Royaume Uni

Rémunération des dirigeants : nous constatons un taux de contestation très élevé de la rémunération des dirigeants. Aujourd'hui, la rémunération est fixée à très long terme (10 ans) sans condition de performance. Le gouvernement veut structurer beaucoup plus clairement les rémunérations des cadres dirigeants. Les entreprises de plus de 250 salariés en Angleterre, au Pays de Galles, en Ecosse et en Irlande du Nord pourraient avoir à divulguer et justifier les écarts de rémunération entre les cadres de direction et les salariés.

Les principales thématiques de vote aux Etats-Unis

- ▶ Rémunération des dirigeants: Les investisseurs sont de plus en plus attentifs à la structuration de la rémunération des dirigeants et demandent plus de transparence. Nous notons la mise en place d'une obligation légale de publication du ratio salaire des cadres dirigeants/salariés.
- ▶ Parité en matière de rémunération: nous notons la mise en place d'une obligation légale de parité des rémunérations homme/femme à poste égal et à compétence égale
- ▶ Proactivité actionnariale : nous constatons qu'aux États-Unis, le dépôt de résolutions d'actionnaires est beaucoup plus facile, ce qui favorise une proactivité importante. Néanmoins, nous constatons que le nombre de résolutions d'actionnaires a diminué cette année, vraisemblablement à la suite d'un dialogue plus constructif entre actionnaires et entreprises. De plus, nous apercevons un intérêt plus marqué, sur les questions environnementales et sur les enjeux sociétaux.



Évolution thématique

Résolutions d'ordre sociétal et environnemental

Résolutions d'ordre sociétal et environnemental

Pays	Résolution	Social	Environnement
USA	Divulgation des activités de lobbying politique	13	
	Divulgation des contributions politiques	7	
	Écart salarial entre les sexes	5	
	Lier la rémunération des cadres supérieurs à des critères sociaux	5	
	Proposition sociale	5	
	Établir un comité du Conseil sur les questions environnementales et sociales	3	
	Améliorer les normes ou les politiques en matière de droits de la personne	3	
	Opérations dans les pays à haut risque (droits de l'homme)	3	
	Recyclage		3
	Rapport sur l'Efficacité Globale de l'Équipement (OEE)		3
	Diversité au sein du conseil	2	
	Rapport sur le changement climatique		2
	Collectivité - Répercussions sur l'environnement		1
	Sécurité des données, protection de la vie privée et Internet	1	
	Émissions de gaz à effet de serre (GES)		1
Énergies renouvelables		1	
Rapport sur la disparité salariale	1		
Exiger des candidats au poste d'administrateur qu'ils possèdent les qualités requises en matière d'environnement et de questions sociales	1		
Royaume-Uni	Émissions de gaz à effet de serre (GES)		1

Sur l'exercice des droits de vote en 2018, les résolutions sociétales et environnementales représentent 61 résolutions sur les 5 738 votées, soit 1,1%. Parmi celles-ci, 80,3% concernent la thématique "Social / Sociétal" et 19,7% la thématique "Environnement". Ces résolutions se concentrent principalement sur les États-Unis.

Avertissement

ABN AMRO Investment Solutions - AAIS

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 4 324 048 Euros
immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 410 204 390,
Siège social: 3, avenue Hoche 75008 Paris, France,
Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, en date du 20/09/1999,
en qualité de société de gestion de portefeuilles sous le numéro GP99027

Ce document promotionnel émis par ABN AMRO Investment Solutions (« AAIS ») ne peut être considéré comme une sollicitation ou une offre, un conseil juridique ou fiscal. Il ne constitue en aucun cas une recommandation personnalisée ou un conseil en investissement. Avant toute décision d'investissement, il appartient à l'investisseur d'en évaluer les risques et de s'assurer que cette décision correspond à ses objectifs, son expérience et sa situation patrimoniale.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les informations concernant les produits figurant dans le présent document ne sauraient se substituer à l'exhaustivité des informations figurant dans la documentation légale de l'OPC qui vous a été remise et/ou qui est disponible gratuitement sur simple demande auprès d'AAIS ou sur le site internet www.abnamroinvestmentsolutions.com

Préalablement à tout investissement, il appartiendra à l'investisseur de prêter particulièrement attention aux facteurs de risques, et de se faire sa propre analyse en tenant compte de la nécessité de diversifier ses placements. Tout investisseur est invité à se renseigner à ce sujet auprès de ses conseillers habituels (juridiques, fiscaux, financiers et/ou comptables) avant tout investissement.

Les informations et opinions contenues dans ce document n'ont qu'un caractère informatif. Elles sont élaborées à partir de sources qu'AAIS estime dignes de confiance, et ne sauraient être garanties par elle quant à leur exactitude, fiabilité, actualité ou exhaustivité. Les performances passées ne préjugent en rien des performances futures des OPC et/ou des instruments financiers et/ou de la stratégie financière qui y sont/est présentés(e). Les données de performances ne prennent pas en compte les éventuelles commissions contractées lors de la souscription ou du rachat dans un instrument financier. Il ne peut être donné aucune assurance que les produits présentés atteindront leurs objectifs. L'investissement dans des instruments financiers comporte des risques et l'investisseur peut ne pas récupérer l'intégralité du capital investi. Lorsqu'un instrument financier est libellé dans une autre devise que la votre, le taux de change peut avoir une incidence sur le montant de votre placement. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client. Il est donc fortement recommandé de s'informer préalablement de l'adéquation de l'investissement en fonction des objectifs et des considérations légales et fiscales qui vous sont propres.

Il vous appartient de vous assurer que la réglementation qui vous est applicable, en fonction de votre statut et de votre pays de résidence, ne vous interdit pas de souscrire les produits ou services décrits dans ce document. L'accès aux produits et services peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Pour plus d'information, il vous appartient de contacter votre interlocuteur habituel.

Toute réclamation peut être adressée gratuitement au service client d'AAIS à l'adresse suivante : ais.contact@fr.abnamro.com ou par courrier à : ABN AMRO Investment 3 avenue Hoche 75 008 Paris

Ce document est destiné aux seules personnes initialement destinataires et il ne peut pas être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu. Il n'est ainsi ni reproductible, ni transmissible, en totalité ou en partie, sans l'autorisation préalable écrite d'AAIS, laquelle ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation qui pourrait être faite du document par un tiers.

Les noms, logos ou slogans identifiant les produits ou services d'AAIS sont la propriété exclusive d'AAIS et ne peuvent être utilisés de quelque manière que ce soit sans l'accord préalable écrit d'AAIS.